



Directeur de la publication
Philippe MIQUEL
CPPAP : 0609 S 06978
Prix : 1 €

Imprimé par :
SNUipp40
17, Ilot Campus, Av de la Résistance
40990 SAINT PAUL LES DAX
☎ 05 58 91 07 64
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : <http://40.snuipp.fr/40>

Dispensé de timbrage

DAX CTC

Ouvertures 40

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

SNUIPP des Landes

Départementales de juillet 2008

Sommaire

Editorial	p 1
Paritarisme : compte-rendu de CPAD	p 2
Paritarisme : carte scolaire	p 2
Paritarisme : compte-rendu de CPAD (suite)	p 3
Organisation de la semaine : dernière minute	p 3
Paritarisme : Conseil départemental de formation.	p 4
Fonctionnement de l'école : organisation de la semaine	p 4
AVS-EVS : les EVS renouvelés !	p 7
Base-élèves: nous avons raison !	p 7
Basic instit	p 8
Se syndiquer : pages à détacher	

Bimestriel

n° 94

juin 2008

EDITO : Changer d'air

Philippe Miquel, Secrétaire départemental

Contrairement à la caricature soigneusement entretenue par le gouvernement et certains médias, le mouvement syndical est avant tout une force de progrès et de changement.

Le SNUipp et la FSU ont, inscrit au coeur de leur activité, un projet de transformation sociale.

C'est pourquoi nous nous opposons avec force à la volonté d'un ministre (et d'un Président !) qui par souci d'économie, veut remettre en cause des décennies d'évolution et de progrès de notre système scolaire.

Au SNUipp, nous voulons changer l'école, la rendre plus ouverte, plus intelligente, plus pertinente encore dans ses missions d'instruction et d'éducation pour tous, plus efficace dans sa lutte contre la difficulté scolaire et l'insupportable reproduction des inégalités sociales.

Face à un gouvernement dominateur et inflexible, drapé dans une légitimité électorale discutable, c'est par l'action et le mouvement que nous pourrons



faire avancer nos idées et notre projet pour l'école.

C'est pourquoi, dès le jour de la rentrée, il faudra nous faire entendre collectivement dans un calendrier d'actions concertées dans lequel le SNUipp prendra toute sa place.

Changement toujours : Le SNUipp 40 bougera aussi en juillet pour investir des locaux flambants neufs à Mont de Marsan.

En attendant de vous y retrouver, nous vous souhaitons à vous aussi de pouvoir changer d'air et de profiter pleinement de vacances méritées.

Bonnes vacances



SUR L'AGENDA :

30 juin :

CTPD Gr de travail, Ajustements carte scolaire

8 juillet :

CAPD, Mouvement 2° et 3° phases

9 juillet :

CTPD Gr de travail constitution des postes TR affectations TR

1 septembre :

Rentrée des enseignants.

2 septembre :

Rentrée des élèves.

Ouvertures 40

Bulletin de la section départementale du **SNUIPP** des Landes

PARITARISME

CAPD DU 12 JUIN

Les élus du SNUipp informent et rendent compte :

➤ Intégration dans le corps des professeurs des écoles

25 personnes ont sollicité leur intégration dans le corps des professeurs d'école et sont intégrées à compter de la prochaine rentrée. Il reste 80 collègues instituteurs en exercice dans le département. Les élus du SNUipp soulignent que la revalorisation promise n'est pas au rendez-vous. Certains personnels n'ont pas intérêt à passer P.E. car ils perdent des avantages (départ possible à 55 ans, droit au logement) sans bénéficier d'une compensation financière simplement équivalente.

Le SNUipp continue à réclamer l'accès pour tous au corps des PE avec reconstitution de carrière, y compris pour les personnels partis à la retraite en tant qu'instituteurs.

➤ Avancement à la hors-classe.



Le contingent de places pour le département n'est toujours pas connu au moment de la CAPD. Une liste est constituée sur la base d'une dizaine de places. Les retraitables figurant en tête de liste ont été consultés par l'administration pour savoir s'ils souhaitaient prolonger leur carrière pour bénéficier de leur promotion.

Trois personnes ont accepté. L'inspectrice d'académie a souhaité qu'ils puissent conserver leur poste (les modifications en ce sens ont été apportées au mouvement).

Les élus du SNUipp, s'ils approuvent cette disposition favorable aux personnels,

regrettent qu'elle n'ait pas été clairement annoncée avant le mouvement. **Ils rappellent leur opposition au fonctionnement de la hors-classe : elle n'est accessible qu'à une minorité, beaucoup de collègues n'ont même pas atteint le 11^{ème} échelon du corps des PE au moment de partir à la retraite.**

Dernière minute : le ministère vient d'annoncer un élargissement du potentiel d'accès à la hors-classe : 40% en plus.

➤ Congés de formation

Cinq demandes de congés de formation sont parvenues à l'IA pour la prochaine année scolaire. Elles ont toutes été retenues sous réserve d'obtention par le département de l'enveloppe correspondant à une durée de 35 mois et 27 jours.

Depuis 3 ans, il n'y a plus d'enveloppe départementale mais une enveloppe académique à répartir. Le SNUipp demande à connaître cette enveloppe ainsi que les critères qui président à sa répartition entre les départements.

L'administration n'est pas capable de répondre avec précision. La LOLF est décidément un bel outil de transparence !

➤ Mouvement des personnels.

Sur les 645 participants, 413 obtiennent une mutation, 112 personnes restent sans poste à l'issue de la 1^{ère} phase.

De nombreux postes restent vacants dans l'ASH, dont certains ne pourront être pourvus faute d'attractivité et de personnels formés : 4 Clis, 4 psychologues, 6 postes G et 8 E...

Mis en cause par l'IA sur la diffusion des documents préparatoires avant le

mouvement, les élus du SNUipp rappellent qu'ils sont bien dans leur rôle d'élus du personnels (Bon nombre d'oublis et d'erreurs ont encore été pointés cette année). Il s'agit bien de permettre à chacun une vérification individuelle et strictement personnelle, l'information donnée n'étant pas définitive mais tirée d'un document de travail. La mise à disposition pour tous des barèmes anonymés, seul élément permettant un contrôle objectif par tous, est également un outil essentiel de transparence.

L'inspectrice d'académie indique qu'elle prendra la liberté de s'opposer aux règles de nomination selon les barèmes dans certains cas où elle fera primer "l'intérêt du service".

Les élus du SNUipp s'opposent fermement à cette conception qui remet en cause le fonctionnement même du paritarisme.

Concernant deux postes spécifiques, l'inspectrice d'académie fait valoir des arguments que nous jugeons irrecevables et contraires aux règles définies dans la circulaire, nous obtenons gain de cause sur l'un des postes mais pas sur l'autre.

Un dangereux précédent qui doit inciter les représentants du personnel à une vigilance accrue pour éviter les abus de pouvoir. Concernant les postes à profil, le SNUipp déplore que certains personnels déjà en poste et ayant fait leurs preuves de manière satisfaisante sur le terrain soient soumis à l'obligation d'une commission d'entretien (CPC, MAI, enseignants référents...).

L'inspectrice d'académie partage cette analyse et est prête à faire évoluer les règles sur ce point.

Lors du CTPD du 26 juin consacré à la rentrée dans le second degré, l'inspectrice d'académie a présenté des mesures de carte scolaire dans le primaire qui s'appliqueront à la rentrée : 8 ouvertures et 2 fermetures.

Le SNUipp a apprécié positivement l'ouverture de classes dès le mois de juin qui permettra de préparer la rentrée et de nommer des collègues sur ces postes lors de la prochaine CAPD du 8 juillet.

En revanche, nous avons déploré que dans notre département, on puisse fermer des classes dans des écoles qui dépasseront le taux d'encadrement de 25 après fermeture.

D'autres situations méritent d'être examinées et le SNUipp les défendra lors du groupe de travail du lundi 30 juin.

La liste sur le site du SNUipp 40

PARITARISME

CARTE SCOLAIRE

Dernière minute

PARITARISME MOUVEMENT DU PERSONNEL

Les élus du SNUipp informent et rendent compte : CAPD du 12 Juin. (suite)

➤ Questions diverses.

Stages de remise à niveau

Aux vacances de printemps, 34 enseignants étaient volontaires et 160 élèves devaient participer à ce stage. 33 enseignants et 151 élèves ont été effectivement recensés. Ces chiffres indiquent le peu de succès du principe de ces stages. Le SNUipp maintient ses consignes de boycott pour les vacances d'été (pas d'élèves signalés, pas d'enseignants volontaires).

Temps partiels

Temps partiels de droit : les quotités de 50 et 75% seront accordées ; la quotité de 80% ne le sera que dans l'intérêt du service.

Temps partiels sur autorisation : les quotités de 50 et 75% seront accordées dans l'intérêt du service (possibilité de regroupement de services) ; la quotité de 80% sera refusée.

Les personnels ayant sollicité un temps partiel 80%, seront contactés par l'administration et se verront proposer une quotité de 75%.

Le SNUipp s'oppose à cette restriction au droit des personnels, il rappelle que l'accès aux nouvelles quotités de temps partiel était la seule avancée contenue dans la loi Fillon sur les retraites.

Nous continuerons à intervenir pour que toutes les demandes de temps partiel des personnels

puissent être prises en compte.

Inéat-Exéat

Sur demande des élus du SNUipp, l'IA indique que toutes les demandes d'exéat seront accordées exceptées les demandes des stagiaires.

Les demandes d'INEAT seront examinées à la CAPD du 8 juillet 2008. L'IA se déclare prête à intégrer des personnels sur la base des besoins spécifiques du département (ASH, CPC...). Pour le SNUipp, ce sont des critères objectifs (rapprochement de conjoint, barème des permutations informatisées) qui doivent prévaloir.

Dossier retraites

Le SNUipp intervient pour dénoncer la précocité avec laquelle l'administration sollicite les personnels pour savoir s'ils partiront à la retraite en 2009.

Elle demande que soit spécifiée clairement aux collègues la possibilité qu'ils ont de modifier leur décision en cas de promotion par exemple. L'administration indique qu'elle modifiera la circulaire en ce sens.

Base élèves

Le SNUipp s'élève contre la pression qui est exercée sur les collègues qui refusent de rentrer dans ce qui n'est toujours qu'une phase expérimentale.

A noter que grâce à la mobilisation et à la vigilance des personnels, le Ministère vient de

concéder d'autres avancées concernant l'utilisation de bases élèves et la confidentialité des informations.

Convention EN/USD

Le Snuipp dénonce le principe de la convention récemment signée par l'inspectrice d'académie avec l'Union sportive dacquoise.

Au moment où on supprime les mises à disposition des associations complémentaires de l'école, où le département souffre d'un manque criant de postes, il est anormal et paradoxal de mettre à disposition d'un club sportif professionnel un moyen d'enseignement (1/4 temps en direction des jeunes du centre de formation).

Là aussi, on crée un précédent qui doit donner des idées à d'autres clubs ou fédérations sportives ! En réponse l'inspectrice d'académie indique qu'elle s'est pliée à une consigne du Ministre des sports et qu'elle a obtenu un effort minimal du département (1/4 temps au lieu du temps complet demandé).

Evaluations grande section

L'inspectrice d'académie précise que ces évaluations n'ont pas de caractère obligatoire et qu'elles ne sont qu'un outil à dispositions des enseignant-e-s de maternelle.

*Cécile Texier, Françoise Cavagné,
Michel Hager, Philippe Miquel,
Christine Poulet, Jouis Saubion
Représentant le SNUipp en CAPD*

ECOLE

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Dernière minute

Organisation de la semaine scolaire : quelques précisions

Questionnée par le SNUipp lors du CTPD du 26 au sujet des pressions provenant des IEN pour inciter les équipes à faire remonter au plus vite les projets d'organisation, l'inspectrice d'académie a déclaré que seules les organisations impliquant des modifications des horaires des écoles devaient être finalisées avant la sortie.

Concernant le détail de l'organisation (contenu des séances, élèves concernés), les modalités pourront être déterminées et communiquées après la rentrée des classes.

Sur la répartition proposée par la circulaire (54 heures devant élèves, 6 heures de concertation), l'inspectrice d'académie a souligné l'importance de l'astérisque dans la formulation qu'elle a choisie.

Les propositions d'heures de concertation supplémentaires pourront donc être validées.

Attention ! changement d'adresse !

**Nouveaux locaux, nouvelle adresse :
SNUipp,
Maison des Syndicats,
97 Place de la caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN
Tél : 05 58 933 933**

PARITARISME CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE FORMATION

Plan de formation 2008-2009 : tout ça pour ça ???

Malgré la création de la douzaine de postes de titulaires mobiles stages, la formation initiale, sera à peine assurée et la formation continue réduite à la portion congrue.

Le conseil départemental de formation s'est réuni mercredi 11 juin pour examiner le projet de plan de formation pour l'année scolaire à venir. Le document de travail présenté est divisé en trois types de stages : , ceux qui ne mobilisent pas de moyens de remplacements, (RASED, référents, CAFI-PEMF, CPC...), les stages remplacés par les moyens départementaux (TRB FC) et ceux remplacés par les PE.

Stages ne nécessitant pas de remplacements :

Outre les stages "habituels" pour les personnels spécialisés, il est à noter une demande pressante de formation continue des CPC généralistes à qui il n'est fait aucune proposition depuis de nombreuses années.

Stages remplacés par les moyens départementaux : la brigade stages ne suffira pas !

En effet, les stages T1 (4 semaines), T2 (2 semaines) et nouveaux directeurs (5 semaines) absorberont la totalité de la capacité de remplacement

des 12 TR affectés à la formation continue. Le point positif est que cette année, contrairement aux précédentes, ces formations obligatoires seront assurées.

Quelques autres stages prévus en début d'année scolaire pourront se dérouler, la situation du remplacement étant généralement favorable à cette période.

Le SNUipp a salué la volonté affichée des équipes de circonscription de maintenir des stages à dominante culturelle malgré les orientations des nouveaux programmes.

Stages remplacés par les PE2 : la pénurie s'accroît !

Seulement 35 stagiaires PE2 sont prévus pour l'année scolaire prochaine (contre 41 cette année). Cette diminution, outre le problème qu'elle posera pour la décharge des directeurs à 4 classes, sera la raison du plus petit nombre de stagiaires en formation continue.

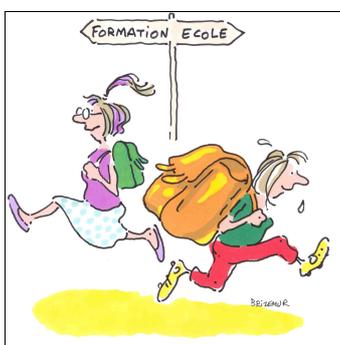
Le projet présenté prévoit seulement 6 propositions de stages qui correspondent aux

2 stages "massés" des PE2. Dans cette fourchette si basse, le choix proposé aux collègues est quasi inexistant. Le SNUipp a mis en avant la nécessité pour les enseignants d'avoir en proposition des stages qui soient "attractifs" et permettent à chacun de "sortir du quotidien immédiat des programmes".

Le stage filé des PE2 (conséquence du protocole sur la direction d'école que le SNUipp a refusé de signer il y a 2 ans) contribue à la diminution de l'offre. (pour mémoire, dans les Landes, -50% de journées de formation en 2 ans)

Moins de stages, moins de stagiaires, l'IUFM (et les PE2) dont la disparition est annoncée : la formation continue qui est due à chacun des personnels est très gravement menacée. Le SNUipp appelle tous les collègues à rester mobilisés pour préserver ce qui leur est dû et ce qui est dû à la qualité de l'enseignement qu'ils ont à assurer.

JL. Saubion



ECOLE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Organisation de la semaine scolaire.

Le SNUipp 40 s'est saisi de toutes les instances (réunion de concertation, CDEN ...) pour manifester son désaccord de fond à la réduction du temps d'enseignement pour tous les élèves et aux dispositions qui l'accompagnent..

L est porteur d'autres propositions pour lutter contre la difficulté scolaire et avancer vers l'école de la réussite de tous : RASED complets et étendus, plus de maîtres que de classes pour permettre le travail en petits groupes, augmentation du temps de concertation institutionnel et de la formation continue...

Pour exprimer formellement

cette position et demander une réécriture du décret sur le temps de service des enseignants, le SNUipp vous propose une motion à faire voter dans le prochain conseil d'école qui traitera du sujet.

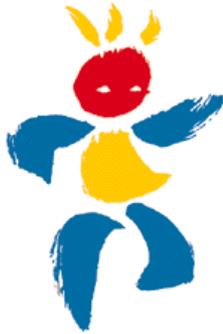
Concernant l'utilisation des 60 heures, le SNUipp invite les équipes d'école à prendre le temps nécessaire pour réfléchir et se concerter avec les partenaires de l'école impliqués

dans l'organisation de la semaine.

Il appelle les personnels à utiliser les heures libérées pour aller vers les trois heures de concertation hebdomadaire, afin d'élaborer les réponses adaptées à tous les élèves, sans stigmatisation, tout en veillant à l'équilibre de la journée et de la semaine scolaire.

SNUIPP des Landes

Maison des Syndicats
97, place de la caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN
☎ 05.58.933.933
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : http://40.snuipp.fr



Se syndiquer c'est avancer ensemble

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Plus nombreux, plus forts, plus efficaces

Se syndiquer c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.

Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

L'information régulière et détaillée que nous mettons un point d'honneur à fournir à tous à l'occasion des principales étapes du paritarisme, ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession.

Ce sont aussi les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement, à participer aux initiatives nationales.

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Très régulièrement, le SNUipp 40 insère dans sa presse départementale, "Ouvertures 40", un bulletin d'adhésion. Il

constitue bien sûr un appel, un rappel adressé à chacun.

Depuis sa création, le SNUipp s'est fixé des objectifs élevés : développer le Service Public d'Education au bénéfice de tous les élèves, défendre les personnels, améliorer les conditions de travail.

La période actuelle montre à quel point nous devons nous serrer les coudes, combien nous avons à convaincre au-delà de nos rangs, combien il nous faut faire partager nos ambitions.

Devenir adhérent, ce n'est pas payer pour voir.

C'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

Rappelons, pour finir, que 66 % du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu. C'est loin d'être l'argument prédominant mais c'est un fait.

Alors ??Ça vaut vraiment le coup !

Se syndiquer dès maintenant pour l'année scolaire 2008- 2009

- C'est bénéficier des tarifs 2007-2008
- C'est être dans le coup dès la rentrée : assurance de recevoir à son domicile toutes les publications (départementales et nationales), des infos de dernière minute par courrier électronique si on a un e-mail...
- C'est donner au syndicat les moyens de mieux gérer sa trésorerie
- C'est profiter au maximum des possibilités de paiement fractionné : 4 chèques ou jusqu'à 8 prélèvements

RAPPEL : 66 % de la cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2009.

**N'ATTENDEZ PAS
d'en avoir besoin
pour apporter
votre contribution
au développement
et à la solidification
de l'édifice collectif
pour se, pour nous donner les moyens
d'agir sur l'avenir**



SNUipp 40

Maison des Syndicats
97, place de la caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN
☎ 05.58.933.933
courriel : snu40@snuipp.fr
site Internet : <http://40.snuipp.fr>

BULLETIN d'adhésion année scolaire 2008-2009

Ne restez pas isolés !

S'informer, débattre, décider ...
Se rassembler pour mieux agir...
Agir pour faire échec aux projets néfastes, pour améliorer les conditions de carrière et de travail...
Exiger l'école de la réussite de tous, imposer des choix solidaires pour les droits sociaux ...
Construire les mobilisations dans la profession et au-delà...

Se syndiquer, c'est peser sur tous les choix plutôt que les subir.



07-08

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service Public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

Je demande au SNUipp de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des

commissions paritaires.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 40.

Signature :

TABLEAU DES COTISATIONS

tarifs 2007-2008

Échelon	Instit	PE	P.E.H. Classe	PEGC	PEGC Hors classe	PEGC Clas. excép
1			141 €		140 €	188 €
2		107 €	159 €		148 €	204 €
3		112 €	170 €		157 €	214 €
4		118 €	182 €		166 €	228 €
5	109 €	125 €	197 €	121 €	188 €	241 €
6	111 €	132 €	210 €	127 €	202 €	
7	114 €	141 €	222 €	133 €		
8	119 €	151 €		141 €		
9	125 €	161 €		148 €		
10	133 €	174 €		157 €		
11	146 €	187 €		166 €		

Suppléments de cotisations

Spécialisé, psychologue	9 €
IMF, IMF adjoint IEN	14 €
Direction 2/4 classes	6 €
Direction 5/9 classes	11 €
Direction plus de 10 classes	14 €
Direction SEGPA	17 €

Cotisations forfaitaires

Retraités: Pension inférieure à 1500€	86 €
Retraités: Pension supérieure à 1500€	93 €
Mi-temps : ½ cotisation avec minimum de	72 €
Disponibilité, congé parental	72 €
PE1	35 €
PE2, liste complémentaire	75 €
AVS-EVS	50 €

66% de la somme versée sera déductible des impôts sur le revenu 2008.

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___ Tél : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

École de rattachement : _____

Commune : _____

Fonction : _____

Je suis : PE Instit Échelon : Montant de ma cotisation (Voir ci-dessus) :€

Je choisis de régler par: Nb de versements Date(s) d'encaissement

Prélèvement automatique (de 1 à 6) (Ne cocher que des cases consécutives)

Chèques (de 1 à 4) (Dates au choix)

Remplir le bulletin, le signer, inscrire le montant de votre cotisation, choisir le mode paiement soit par chèque soit par prélèvement automatique, choisir le nombre de versements et les dates d'encaissement. (Dater tous les chèques du jour de votre adhésion).

AUTORISATION DE PRELEVEMENT :

N'oubliez pas de joindre un RIB (sauf en cas de renouvellement du prélèvement automatique)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Nom et adresse du créancier

SNUipp des Landes
17 îlot Campus
40990 SAINT PAUL LES DAX

1. Titulaire du compte

Nom et Prénom

Adresse

Code Postal Ville :

2. Compte à débiter:

Code Établissement Code Guichet :

N°Compte Clé

Numéro National Émetteur: 463259

3 Établissement teneur du compte à débiter

Banque : _____

4. Date et signature du titulaire du compte:

A.....le.....

Signature

La mode en matière d'audio visuel est aux séries en temps réel où le spectateur est tenu en haleine par une surdose de rebondissements qui créent une illusion de suspens. Visiblement, il en est de même dans notre chère administration. Il aura fallu attendre les derniers jours de leur contrat pour qu'une majorité d'EVS se voient proposer un renouvellement.

Il aura fallu beaucoup de rencontres et de mobilisation pour que ce qui était au départ une illusion devienne réalité. Bref petit rappel d'un printemps pleins de rebondissement.

Au mois de mars dernier, se formait une intersyndicale landaise contre la précarité dans l'Education Nationale. L'urgence première a été de mobiliser et d'informer sur les possibles non renouvellements de certains personnels EVS.

Lors d'une audience avec madame l'inspectrice d'Académie, celle-ci nous avait appris que les contrats d'avenir ne pourraient excéder 24 mois selon les règles de l'ANPE. Pendant cet entretien il nous est vite apparu que l'engrenage était coincé du côté de l'ANPE. C'est pour quoi lors de nos audiences auprès des parlementaires nous avons précisé que le blocage venait de la direction départementale de l'ANPE et que nous étions un des rares départements où les contrats d'avenir ne pouvaient pas aller jusqu'au 36 mois prévus. Mr Dufau et Mr Vidalies ont donc interpellé le préfet pour que ce dernier puisse faire avancer le dossier et que le département des Landes soit traité comme les autres départements.

La semaine qui suivait ces rencontres, l'intersyndicale fut invitée à participer à une table ronde à la préfecture. En plus des syndicats, étaient également présents à cette réunion, le directeur de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Lan-

des, le directeur départemental de l'ANPE et son adjointe, l'inspectrice d'Académie et la secrétaire générale de l'IA.

Après avoir présenté le manifeste contre la précarité et rappelé notre volonté d'obtenir des postes stables et statutaires, nous avons expliqué nos plus vives inquiétudes, suite à diverses annonces de l'administration et des responsables de l'ANPE, concernant le renouvellement ou non des 153 EVS (CAV) qui avaient déjà exercé dans les écoles pendant une durée comprise entre 19 et 22 mois.

Le Préfet s'est dit sensible à la question et nous a précisé que nos inquiétudes ne sont dues qu'à de l'incompréhension. Il a précisé que les personnels savaient en signant ces contrats que ceux-ci étaient de courtes durées. Le directeur de l'ANPE a ajouté que l'objectif de ces contrats était de les sortir de leur situation de chômage et n'avaient par vocation à s'inscrire dans la durée.

Nous avons rappelé que ces personnels n'ont pas bénéficié du suivi auquel ils avaient droit de la part de l'ANPE (plusieurs EVS nous avaient indiqués qu'ils n'avaient eu aucun contact avec leur agence ANPE) et que l'employeur n'avait pas rempli sa partie du contrat sur le volet formation.

L'inspectrice d'Académie a évoqué les difficultés à mettre en place ces formations et que par ailleurs il y a quand même une formation sur le terrain qui existe et qu'il faut la reconnaître. Elle réitère sa volonté de faire

en sorte que chaque personnel puisse bénéficier d'une VAE. Elle signale que l'effort devra être fait des 2 côtés et que les formations proposées se feront en dehors du temps de travail. Elle nous a également informé qu'une formation en bureautique pour les EVS (aides administratives) sera mise en place prochainement et qu'une réflexion est engagée concernant ceux qui accompagnent des enfants en situation de handicap.

Le directeur départemental du travail s'est engagé à voir quels sont les titres VAE qui correspondraient aux missions effectuées et à mettre des actions de validation financées par l'état. Il a rappelé que la VAE ne tient pas compte seulement des activités salariées (une mère qui a gardé ses enfants peut prétendre à une VAE concernant la petite enfance).

Ce qui aurait dû être une décision logique de la part de notre administration, a été un vrai compte à rebours pour des personnels qui n'ont pas besoin de plus de suspens dans leur vie. L'intersyndicale et la mobilisation des personnels ont permis le renouvellement au-delà de 24 mois pour les CAV.

Plusieurs promesses nous ont également été faites (formation et mise en place de VAE pour tous les EVS) et nous allons devoir les suivre de près pour qu'elles ne deviennent pas les rouages d'une seconde saison d'une série certes à la mode mais des plus douteuses socialement.

Damien Delavoie

ECOLE

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

BASE ELEVES : Nous avons raison !

Le ministère de l'Education nationale vient de décider de retirer de « base élèves » des champs de caractère social, familial et scolaire.

Ainsi, les champs concernant l'absentéisme, les besoins particuliers (RASED...), la catégorie sociale et la profession des parents sont retirés. La durée de la conservation ne pourra par excéder la durée de scolarisation dans le 1er degré.

Il est annoncé que cette décision fera l'objet d'un arrêté et qu'il sera désormais interdit

de collecter une quelconque donnée relative à la nationalité et l'origine raciale ou ethnique des élèves et de leurs parents responsables.

Le Snuipp s'est adressé à plusieurs reprises au ministère pour demander l'arrêt de Base-élèves, l'établissement d'un bilan de cet outil et la mise à disposition de logiciels non interconnectés.

Le SNUipp se félicite de ces nouvelles décisions ministérielles. Elles ne sont pas étrangères à ses interventions et à la mobilisation des personnels, des parents et des partenaires dans les départements et au plan national avec la pétition « Tous les enfants sont fichés ».

Il poursuivra ses interventions et ses actions avec l'ensemble des partenaires sur ce sujet.

BASIC INSTIT

Dans cette rubrique d'expression libre : billets d'humeur, réactions, positions, par rapport au métier

Nous attendons vos contributions...

On n'entre pas en "Base élèves", comme on entre en religion, loin s'en faut, souvent c'est la vocation et la croyance qui manquent à l'appel.

Entrer en "Base Elèves"...

Entre en "Base élèves", pour certains, c'est un peu comme parcourir un Chemin de Croix en terre laïque, c'est paradoxal...

D'abord vient l'annonce, suivie du choc : "il faut passer de FIL40 en Base élèves, là, très vite...". Puis vient la réflexion et le retour en arrière sur le chemin parcouru.

Car l'esprit de "Base élèves", au départ, est l'essence même de ce que rejette tout militant qui œuvre en faveur des droits de l'homme : c'est un fichage de l'enfant, via une rentrée de données informatiques qui intègrent des renseignements concernant l'origine ethnique, sociale, le cursus scolaire, la prise en charge par le RASED, etc... Renseignements qui, pour un esprit averti, vont dans le sens d'une discrimination pouvant conduire à l'exclusion qui elle-même peut s'exprimer sous différentes formes, allant de l'étiquette "cancre" à la contribution fortuite à la montée des marches d'un charter vers l'enfer.

Exporter des données relevant du vécu intime, personnel, parfois douloureux d'un enfant vers des

contrées susceptibles de s'en saisir à des fins contraires aux valeurs de la République n'est pas un acte anodin. C'est pourquoi le concept a provoqué la levée de boucliers d'âmes humanistes issues d'horizons variés : chercheurs, syndicalistes, parents d'élèves, enseignants, militants associatifs, simples citoyens...

De l'inquiétude et de la colère de ces citoyens est née une pétition nationale : "*nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas !*", signée par plus de 4000 citoyens, Meirieu, Jacquard, Montagner, et des centaines d'anonymes.

Contre toute attente, le 17 juin dernier, une dépêche AFP tombait : Xavier Darcos retirait de Base élève toute donnée relative à la nationalité et à l'origine ethnique des élèves et de leurs parents responsables.

Pour nous, militants syndicaux SNUIPP qui nous sommes opposés dès le départ au concept de "Base élèves", c'est une victoire.

Cette victoire nous permet ce qui semblait impossible il y a peu : entrer dans Base élèves.

Pour autant, c'est sur la pointe

Françoise Cavagné

des pieds que nous faisons la démarche, avec toute la réserve et l'incertitude que procure un espace subitement libéré de tous ses dangers, avec l'inquiétude sous-jacente de les voir ressurgir un jour, sous une forme nouvelle.

Nous entrons dans "Base élèves" en conservant la vigilance de ceux qui ne concéderont pas un seul fragment de leur victoire, qu'ils ont obtenue pas à pas, comme un Chemin de Croix en terre laïque...

Que cette histoire nous fasse réfléchir au sentiment d'inutilité qui nous traverse en signant une énième pétition pour une cause qui nous est forcément chère... Il arrive, fort heureusement, que cet acte symbolique ne soit pas inutile.

Il arrive que le combat des fourmis gagne contre le puissant insecticide du pouvoir, pour peu que les pas de milliers de fourmis convergent dans la même direction.

Il suffit souvent d'une victoire pour rendre la fourmière plus forte, et pour que d'autres fourmis la rejoignent pour réussir ensemble les combats de demain.



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

6, rue de la Tuilerie
BP 23107 - 31130 BALMA

Tél. : 05 62 27 59 10

E-mail : 02290@cmma.creditmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr